



Administration générale
Réf : F.D

Varenes-sur-Allier le 28 mai 2020

Décision du Président N°06

Prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil communautaire
Objet : Fixation du tarif de location du gîte Le Moutier sis à THIONNE

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2012/052 en date du 17 septembre 2012 fixant les tarifs de location du gîte le Moutier,

Vu la délibération n° 2017/015 en date du 13 février 2017 portant délégation de pouvoir au Président,

Vu le budget 2020,

Vu la demande du PAL pour loger des saisonniers durant l'ouverture du PAL,

Considérant que la location pour une durée longue fait l'objet de nouvelles conditions de location.

DECIDE

Art. 1 – Le tarif de location du gîte Le Moutier situé à THIONNE est fixé à trois cent trente euros (330 €) par mois.

Art. 2 – Le montant de la caution est fixé à cent cinquante euros (150 €).

Art. 3 – La location prendra effet le 28 mai 2020 pour se terminer le 30 octobre 2020.

Art 4 – La réservation sera effectuée par la centrale de réservation des Gîtes de France Allier. Celle-ci encaissera le montant de la location et reversera la recette moins la commission de 20% à la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire.

Art 7 – La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de Communes, et un extrait sera affiché à la porte du siège de la Communauté.

Ampliation sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Vichy.

Le Président,

Roger LITAUDON